

DOSSIER DE PRESSE

Lancement de la plateforme éco-rénovation dans le parc
privé existant.

Métropole de Lyon

Jeudi 19 mars 2015.

CONTACT Presse

rguillet@grandlyon.org 04 26 99 37 52

La Métropole de Lyon a été retenue comme lauréate à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Ademe et du Conseil régional Rhône-Alpes pour la mise en place d'une plateforme locale d'éco-rénovation dans le secteur privé. Cette plateforme est officiellement lancée le jeudi 19 mars et sera déployée tout au long de l'année 2015.

Cette création répond à la volonté manifestée par la Métropole de Lyon et ses partenaires de répondre aux enjeux de développement durable, notamment par la rénovation thermique de l'habitat des ménages et des copropriétés. Selon l'Ademe, il est possible de diminuer l'empreinte carbone de l'habitat de plus de 35% d'ici 2030 en améliorant le confort et l'efficacité thermique du parc de logement, en accélérant le rythme annuel des rénovations, aussi bien dans le logement collectif que dans l'habitat individuel, et en développant le rythme des constructions neuves efficaces, le tout en accompagnant l'occupant dans son usage de l'habitat. L'enjeu est évidemment important.

Cette plateforme est donc une réponse pratique aux interrogations des ménages et des copropriétés désireux de s'engager dans la rénovation thermique de leurs logements. Elle est aussi la traduction concrète pour la Métropole de concilier les enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Béatrice Vessiller, vice-présidente de la Métropole, en charge de la rénovation thermique des logements privés porte ce projet : *« nous voulons, avec l'aide de l'Ademe et de la région Rhône-Alpes, impulser un vaste programme de rénovation thermique du parc de logements privés sur le territoire. La plateforme est un dispositif global d'accompagnement des ménages et des copropriétés : un guichet unique pour apporter des informations (techniques, financières, juridiques...) et un soutien aux démarches d'éco-rénovation, une communication claire et efficace, des aides financières aux opérations. Notre volonté est de concilier les enjeux sociaux, notamment la réduction de la facture énergétique et de lutte contre la précarité énergétique, et les enjeux environnementaux de baisse des consommations d'énergie et d'émissions polluantes. Nous voulons aussi permettre à la filière du bâtiment de développer son activité et la professionnalisation des artisans. La plateforme contribue ainsi à construire une métropole solidaire, écologique et dynamique! »*

Dans ce programme d'agglomération pour la rénovation énergétique des copropriétés, la Métropole mènera aussi une action spécifique pour lutter contre les situations de précarité énergétique.

L'intégration de la dimension énergétique sera systématique pour parvenir à une maîtrise des loyers, à la réhabilitation des copropriétés dégradées, à lutter contre l'habitat indigne et contre les points noirs du bruit.

Cet engagement politique marqué se concrétise aussi par des interventions éco-énergie territorialisées comme à Sainte-Blandine dans le 2^e arrondissement de Lyon ou à Vénissieux. Il amène aussi la Métropole à valoriser les initiatives des communes dans ce domaine à l'exemple de ce qu'a entrepris, notamment la ville de Villeurbanne.

La plateforme d'éco-rénovation :

De quoi s'agit-il ?

La mise en place d'un guichet unique pour les ménages et les copropriétés désireux de s'engager dans des travaux de réhabilitation de leur habitat.

Jusqu'à présent en effet, plusieurs dispositifs se juxtaposaient. Des expérimentations d'éco-rénovation avaient été initiées depuis 2012 dans le cadre du plan climat mais il devenait nécessaire d'unifier les initiatives en un seul et unique dispositif.

Cette plateforme permettra aux ménages et aux copropriétés de bénéficier d'un soutien dans leurs démarches et d'avoir accès à l'ensemble des informations.

Des aides financières pourront être accordées :

- 3 500 € pour des projets exemplaires (BBC rénovation)
- 2 000 € pour des projets ambitieux (BBC compatible)
- Des subventions individuelles en fonction des situations. En effet, la Métropole de Lyon poursuit l'octroi d'aides financières individuelles en faveur des propriétaires occupants modestes et des propriétaires bailleurs qui pratiquent du loyer maîtrisé. Ces subventions contribuent aussi à l'amélioration de la performance énergétique des logements.

La plateforme permettra aussi la consultation des banques pour :

- faciliter l'instruction de l'éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ)
- obtenir des prêts complémentaires
- un appel à manifestation d'intérêt est lancé auprès des banques pour que les ménages bénéficient d'offres bancaires attractives

Pour quels objectifs ?

La Métropole a des objectifs ambitieux en matière de réhabilitation de l'habitat. Cette plateforme est un outil indispensable à la réalisation de ces objectifs.

En 2014, l'Agence locale de l'énergie a accueilli 3 000 ménages et a accompagné 35 copropriétés dans leur démarche d'éco-rénovation.

Dans le cadre du plan climat, 5 copropriétés ont été financées pour un montant de subventions de 2M€. Ces aides ont concerné 837 logements pour un montant total de travaux de 20 M€ au cours des deux dernières années.

Avec le lancement de cette plateforme, la Métropole de Lyon souhaite multiplier par trois le nombre de logements réhabilités chaque année, pour atteindre 1 800 logements réhabilités par an.

Par ailleurs, la volonté de la collectivité est d'accueillir 3 800 ménages et d'accompagner 65 copropriétés par an dès 2016 !

Comment ça marche :

Les ménages et les copropriétés désireux de réhabiliter leurs logements disposent d'un numéro de téléphone unique et d'un site web dédié qui les oriente vers l'Agence locale de l'énergie (ALE). D'ores et déjà, elle propose un accueil téléphonique du mardi au vendredi et des rendez-vous aux ménages.

Les ménages et les copropriétés intéressés peuvent déjà s'adresser à l'ALE au :

04 37 48 25 90

L'Agence assure le suivi des demandes. Une fois les dossiers acceptés, elle les accompagne dans leurs démarches et les conseille sur les économies d'énergie et l'utilisation des équipements après travaux.

L'Agence assure aussi le suivi de consommation avant et après les travaux de réhabilitation.

Les partenaires de la plateforme

Cette plate-forme n'aurait pas pu voir le jour sans les partenaires qui se sont associés à cette opération.

L'Ademe, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Le Conseil régional Rhône-Alpes s'engage dans la transition énergétique et mène des actions de rénovation thermique des logements et bâtiments tertiaires, favorise la construction de bâtiments à énergie positive et accompagne les familles en situation de précarité énergétique.

L'aide de l'Ademe et de la Région Rhône-Alpes se traduit par une subvention à la Métropole de **450 000 € sur trois ans**.

L'Anah, l'Agence nationale de l'habitat est un établissement public dont la mission est d'améliorer le parc de logements privés existants. Elle accorde des aides financières pour travaux sous conditions, à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés en difficulté.

La filière bâtiment est évidemment associée à la mise en place de cette plateforme. Il s'agit pour la Métropole de renforcer le travail partenarial de soutien à la filière, de poursuivre les actions de formation préalable à l'emploi dans le domaine de la rénovation thermique, d'accompagner les groupements d'artisans par le dispositif opérationnel d'accompagnement à la rénovation des maisons individuelles (DOREMI) et de créer un observatoire des prix du BTP.

Les autres partenaires : les communes, les associations, les banques, les bureaux d'études, les fournisseurs d'énergie.